

DEPARTEMENT DU NORD. — MAIRIE DE BAVINCHOVE

Travaux Communaux.

ADJUDICATION

CONSTRUCTION

D'UNE

ÉCOLE DE FILLES

AVEC LOGEMENT POUR L'INSTITUTRICE

Estimation montant à 13,557 francs 12 c. non compris la somme à valoir et honoraires de l'Architecte. --- Cautionnement 452 fr.

Le Maire de la commune de Bavinchove,

Donne avis que le **JEUDI 22 JANVIER 1880**, à trois heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux membres du conseil municipal, du receveur municipal et de M. VANDENBULCKE, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais, sur le prix de la série du projet.
Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un *certificat d'ingénieur ou d'architecte n'ayant pas plus d'un an de date, et constatant sa capacité. Ce certificat devra être revêtu du visa de M. VANDENBULCKE, architecte.*

Le cautionnement ci-dessus désigné sera fourni en numéraire et déposé à la caisse du Receveur des finances avant l'adjudication.
La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la recette des finances de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement, la patente de l'entrepreneur de travaux publics et le certificat de capacité dont il est question plus haut.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Les paquets devront être déposés dans une boîte à ce destinée, placée au Secrétariat de la Mairie. Ils seront reçus jusqu'à trois heures de l'après-midi; immédiatement on en commencera l'ouverture.

Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'Administration avant et pendant l'exécution des travaux.
Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration ne sera pas admise.
Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours aura lieu dans la même forme, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les procès-verbaux seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de deux à quatre heures de relevée, excepté les dimanches et fêtes.

Fait à la Mairie de Bavinchove le 5 Janvier 1880.

Le Maire,
VANDENBILCKE.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Nom, prénoms, profession et demeure*) faisant élection de domicile à _____ (patenté sous le N° _____)
après avoir pris connaissance des devis, plans et cahier des charges des travaux de construction d'une école de filles, avec logement pour l'institutrice, lesquels travaux sont évalués ensemble à 13,557 fr. 12 c. non compris une somme à valoir.

(1) Me soumet et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant les prix d'appréciation du bordereau sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) francs par cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication et d'enregistrement auquel la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

J'offre à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, et dont le récépissé est ci-joint.

J'annexe enfin le certificat de capacité et la patente.

Fait à _____ le _____ 1880.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : nous soussignés. . . nous obligeons conjointement et solidairement. . .

Hazeubrouck. — Imp, E. PORIER.

Construction d'une école de filles, affiche d'adjudication, 22 janvier 1880 (AD Nord : 2 O 54 / 27).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**
AD Nord

IVR32_20255900597NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation